

Foix le 23 décembre 2022

Synthèse de la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L. 432-3 du code de l'environnement

---

### 1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement, dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public définie à l'article 7 de la charte de l'environnement, l'arrêté relatif aux inventaires des frayères et zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L. 432-3 du code de l'environnement dans le département de l'Ariège a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 29 novembre 2022 au 19 décembre 2022 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante : [ddt-spe@ariede.gouv.fr](mailto:ddt-spe@ariede.gouv.fr)

- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – service environnement risques/unité eau – BP 10102- 10 rue des Salenques -09007 Foix cedex.

### 2 – Résultat de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Le chef de l'unité eau,  
signé

Jean-Yves AVALLET